

# SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI

12 boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél. 04.93.36.05.77 - [www.rouillot-gambini.fr](http://www.rouillot-gambini.fr)

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

**A MOUGINS (06250) - 358, Avenue du Golf**

**RÉSIDENCE** comprenant

**33 APPARTEMENTS, UN BUREAU ET UNE PISCINE**

## **ADJUDICATION JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 à 9H**

Au Tribunal Judiciaire de Grasse - 37 avenue Pierre Sémard

Le ministère d'un avocat au Barreau de Grasse est obligatoire pour enchérir.

### Cette vente a lieu à la requête de :

La **SELARL GM**, prise en la personne de Maître Pierre GARNIER, mandataire judiciaire, demeurant 700 avenue de Tournamy (06250) MOUGINS, liquidateur judiciaire de la société dénommée LA BASTIDE DE MOUGINS, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est à MOUGINS 06250, c/o Ko Py Tou Secretel, 538 avenue de Tournamy, immatriculée au RCS de CANNES sous le N° 453.378.275, prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié es qualité audit siège - Nommée à cette fonction suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce de CANNES le 26 janvier 2016, suivie d'une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de CANNES du 27 novembre 2020. Ayant pour avocat la **SELARL ROUILLOT-GAMBINI**, représentée par Maître Franck GAMBINI, Avocat au Barreau de GRASSE.

**Désignation** : Un ensemble immobilier situé sur la Commune de MOUGINS (06250), 358 avenue du Golf, cadastré section BD numéro 40 pour 14a et 49ca et section BD numéro 41 pour 17a et 26ca.

**Superficie** : 497,09 m<sup>2</sup>

**Occupation** : Par acte sous seing privé régularisé en 2004, la SARL LA BASTIDE DE MOUGINS a donné à bail commercial à la SARL RESIDENCE HOTELIERE DU GOLF DE MOUGINS les biens dont s'agit moyennant un loyer annuel de 121.000 €. Par acte en date du 28 février 2019 la Société RESIDENCE HOTELIERE DU GOLF DE MOUGINS a donné à bail commer-

cial à une société LA BASTIDE DU GOLF 1, pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1er mars 2019, l'ensemble immobilier objet du bail commercial initialement consenti par la société LA BASTIDE DE MOUGINS à la société RESIDENCE HOTELIERE DU GOLF DE MOUGINS, et ce moyennant un loyer annuel de 121.000 € - A ce jour, il a été déclaré au commissaire de justice qu'un bail commercial aurait été conclu le 1<sup>er</sup> novembre 2023 entre la SOCIETE LA BASTIDE DU GOLF et la SOCIETE NP LOCATION, et ce moyennant un loyer annuel de 72.000 € - **Les baux de sous-location n'ont pas été autorisés ni agréés par le bailleur initial - L'adjudicataire fera néanmoins son affaire personnelle de cette situation.**

**Mise à prix** : UN MILLION CINQ CENT MILLE €

**1.500.000 €**

**Avec faculté de baisse d'un tiers  
en cas d'enchères désertes**

**[Consignation** : chèque de banque de 150.000€ ou caution bancaire)

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE le 12/07/2024 - RG 24/00110 - Le cahier des conditions de vente est consultable au greffe du Tribunal Judiciaire et au cabinet d'avocats ci-dessus mentionné.

**Maître Franck GAMBINI**

**Visites sur place par la SCP LALEURE NONCLERCQ-REGINA CHEVALIER,  
Commissaires de justice associés à CANNES :**  
**Mardi 10 septembre 2024 de 10h à 11h - Mardi 17 septembre 2024 de 14h à 15h**